



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la région
d'Île-de-France

DRIAAF

Pertes et Gaspillages alimentaires & Aide alimentaire en Île-de-France

Deux chantiers en parallèle en 2012

- La réforme européenne de l'aide alimentaire
 - *à la suite de la disparation du PEAD remplacé par le FEAD*
 - aide sociale de la Commission Européenne
 - *Aide alimentaire*
 - *Vêtements et biens de base*
 - doté de **2,5 milliards €** sur la période 2014-2020 (soit -5 Millions €)

- La commission nationale de préfiguration du **Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire**

□ Le programme national d'aide alimentaire- PNAA

- *aide sociale alimentaire de la France - 2004*
- *besoins non couverts par l'U.E.*
 - viande et produits carnés
 - poissons
 - fruits & légumes

□ En 2012, la France crée le CNES

- *fonds destiné à compenser, pour les épiceries sociales et solidaires, la perte des approvisionnements de l'Union Européenne*
 - car il y a obligation de gratuité des denrées FEAD et donc incompatibilité avec le fonctionnement des épiceries sociales et solidaires

□ La réforme de l'aide alimentaire en France - 2012

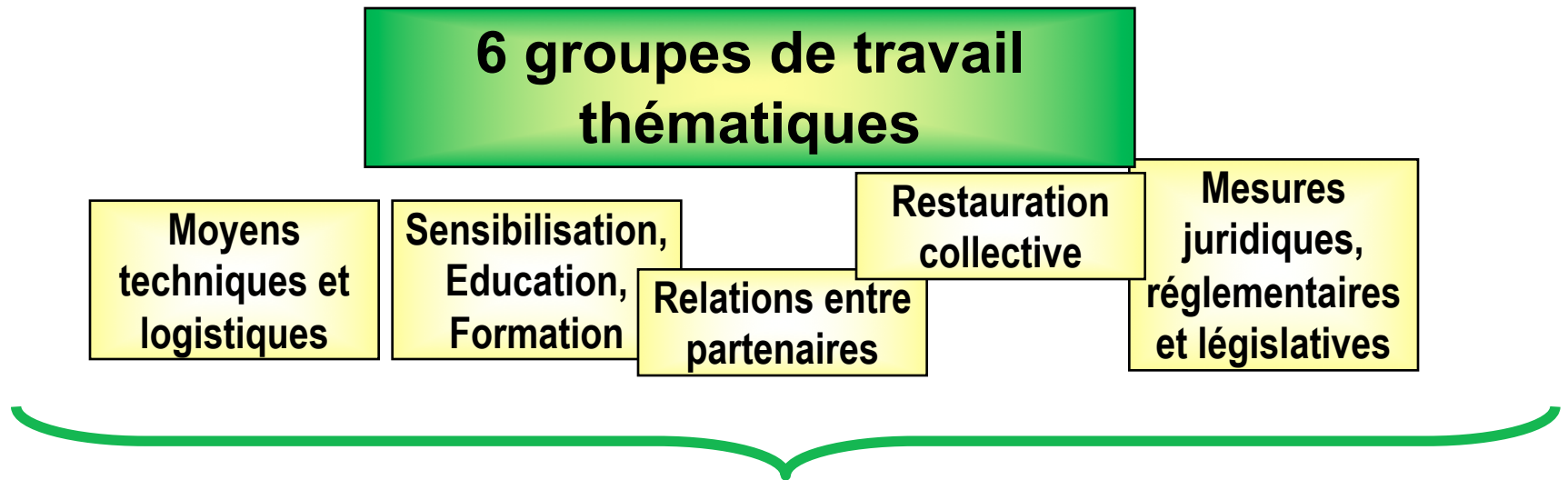
- *loi du 27/07/2010 reconnaissant l'aide alimentaire comme inhérente à la politique de l'alimentation. Article L 230-6 CRPM*

□ ...ajustée en 2018

- *loi EGALIM du 1^{er} novembre 2018 transférant la politique de l'aide alimentaire du Code rural au Code de l'action sociale et des familles*
- *décret n°2012-63 du 19/01/2012 : habilitation des structures d'aide alimentaire*
 - modalités d'habilitation, durée et conditions.
 - encadrement des dispositifs PEAD/PNAA
 - transmission de données chiffrées
- *arrêté du 08/08/2012 : composition du dossier de demande d'habilitation des structures d'aide alimentaire*

Le Pacte de lutte contre le gaspillage

□ Signature du Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire - 2013



- Des engagements de l'Etat
- Des engagements réciproques de chaque partenaire

Gaspillage – Communication et partenaires

Les outils de communication



Les partenaires

Les marchés
de gros

Les producteurs
agricoles

Les industries
agroalimentaires

La grande
distribution

Les collectivités
territoriales

La restauration collective
et commerciale

La loi Garot du 1/02/2016 sur le gaspillage alimentaire

□ Hiérarchise les actions de prévention et de valorisation

La lutte contre le gaspillage alimentaire implique de responsabiliser et de mobiliser les producteurs, les transformateurs et les distributeurs de denrées alimentaires, les consommateurs et les associations. Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont mises en œuvre dans l'ordre de priorité suivant :

1° La prévention du gaspillage alimentaire ;

2° L'utilisation des invendus propres à la consommation humaine, par le don ou la transformation ;

3° La valorisation destinée à l'alimentation animale ;

4° L'utilisation à des fins de compost pour l'agriculture ou la valorisation énergétique, notamment par méthanisation.

La lutte contre le gaspillage alimentaire comprend la sensibilisation et la formation de tous les acteurs, la mobilisation des acteurs au niveau local et une communication régulière auprès des consommateurs, en particulier dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets.

La loi Garot du 1/02/2016 sur le gaspillage alimentaire

□ oblige les GMS à donner leurs invendus

1. ...les commerces de détail alimentaires dont la surface de vente est supérieure à 400 m² proposent à une ou plusieurs associations habilitées de conclure une convention précisant les modalités selon lesquelles les denrées alimentaires leur sont cédées à titre gratuit...

□ associe dons et habilitation des associations d'aide alimentaire en leur permettant :

- *de toucher des subventions publiques (en numéraire et/ou en nature)*
- *de défiscaliser les dons du donateur*
 - produits alimentaires
 - matériel, ressources, prestations et mécénat de compétence
 - soutien financier, soutien institutionnel méthodologique
 -

à hauteur de 60% de la valeur du don (a. 238 bis du CGI), jusqu'à 5 ‰ du CA

La loi Garot du 1/02/2016 sur le gaspillage alimentaire

□ est aujourd'hui étendue à la restauration collective et aux industries agroalimentaires

- *Loi EGALIM du 30/12/2018*
 - Obligation de faire un diagnostic de gaspillage incluant l'approvisionnement durable
 - Obligation d'identifier les associations habilitées de proximité susceptibles de redistribuer des excédents de restauration et/ou de fabrication

□ ...avec des limites : toutes les structures caritatives

- *veulent augmenter leurs moyens humains et financiers (bénévoles, subventions, moyens de stockage, de logistique, ...)*
- *s'avèrent incapables de mettre en commun, au niveau local, des actions de mutualisation inter-associations*
- *pressentent la nécessité d'une professionnalisation tant dans l'organisation de l'aide alimentaire en place que dans la recherche de nouveaux modèles économiques :*
 - gisements d'approvisionnements inexploités (Restauration collective)
 - entreprises de l'économie circulaire
 - transformations agroalimentaires permettant de nouvelles valorisations (IAA)

□ ...et des effets pervers possibles

- *une mobilisation trop tardive des associations caritatives limitant ou empêchant leur réactivité*
 - ➔ les dons alimentaires pourraient se transformer, au final, en un transfert de déchets géré par les associations caritatives voire par les usagers du service des Ordures ménagères
- *une défiscalisation à recadrée*

Habilitations nationale et régionale

- **DGCS et DGAL habilite les grands réseaux d'aide alimentaire via un décret au niveau national**
 - **Rappel sur les associations habilitées au niveau national**
 - *ANDES, Croix-Rouge, Fédération entraide protestante*
 - *Fédération des banques alimentaires*
 - *Armée du Salut, Restos du Cœur, Revivre dans le Monde,*
 - *Secours populaire, Secours catholique,*
 - *Société St Vincent de Paul, le Refuge, Ordre de Malte*
 - *....et leurs ramifications locales soit 2 500 associations en Métropole*

- **DRJSCS et DRAAF instruisent les dossiers régionaux**

Nota : les CCAS sont exemptés de la procédure d'habilitation (EPM)

 - **La DRIAAF assure cette mission depuis 2014 avec la DRIHL**

Image des grands réseaux nationaux en Île-de-France

Île-de-France	75	77	78	91	92	93	94	95	Total
Secours Catholique	1	36	59	34	38	23	29	37	257
Croix-Rouge	6	27	26	14	37	25	19	25	179
Secours Populaire	5	7	12	22	11	26	16	16	115
Andes	4	5	4	0	1	3	11	2	30
Ordre de Malte	13	3	5		8		1		30
Armée du Salut	11		1		2	1	1		16
Restaurants du Cœur	5	1	1	1	1	1	2	1	13
Cités du Secours catholique	5		3	1	1	1		1	12
Fédération Entraide protestante	5	2			1		1	1	10
St Vincent de Paul	3		1	1	1	1	1	1	9
Revivre dans le Monde				2					2
Le Refuge	1								1
Fédération des Banques alimentaires							1		1
Total	59	81	112	75	101	81	82	84	675

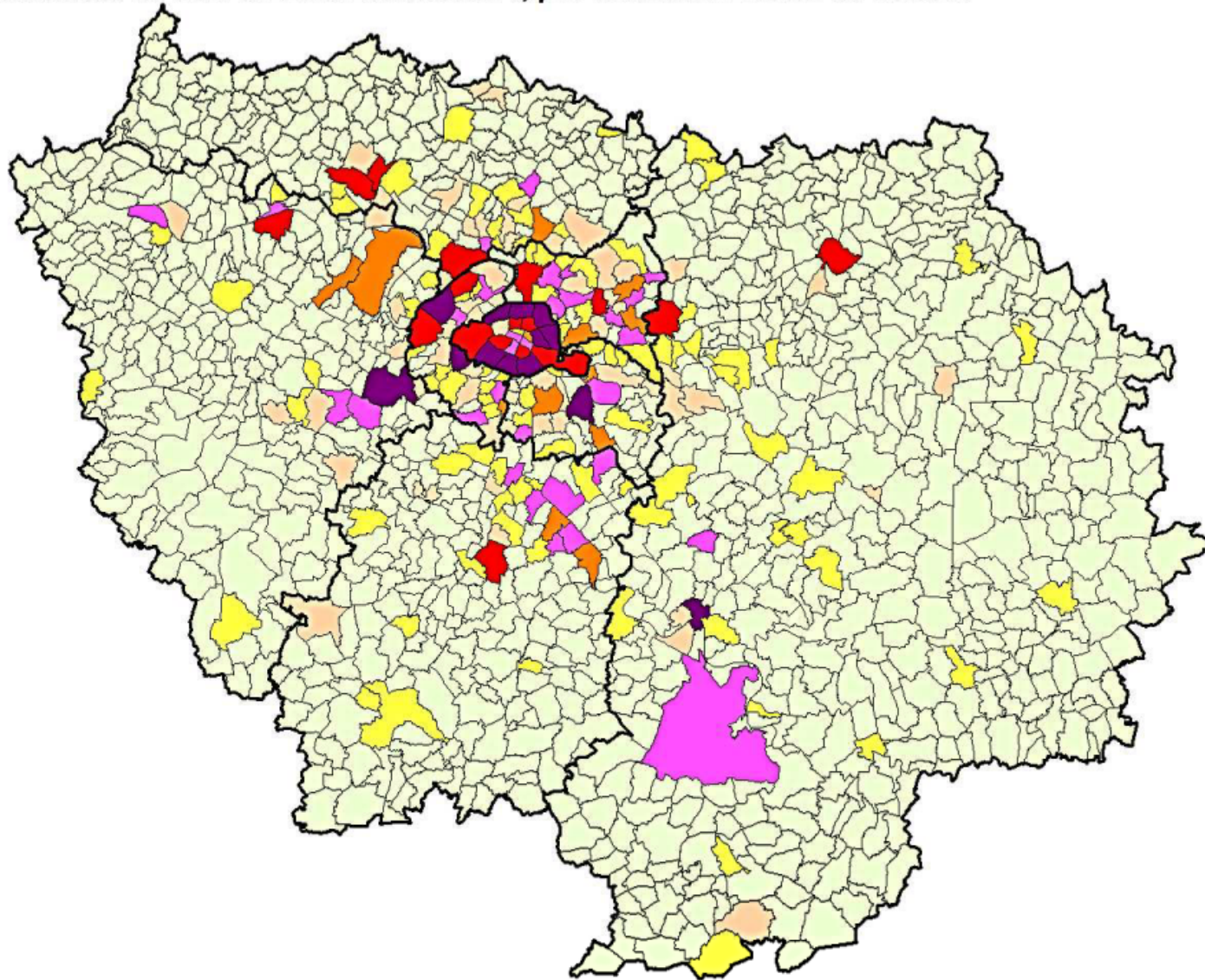
Habilitation régionale en IDF

Nombre de structures : 194

Île-de-France	2016	2017	2018	Total
75 - Paris	2	90	19	111
77 - Seine-et-Marne	4	17	19	40
78- Yvelines	1	16	5	22
91 - Essonne	0	21	12	33
92 - Hauts de Seine	2	15	6	23
93 - Seine Saint Denis	0	30	12	42
94 - Val de Marne	2	13	53	68
95 - Val d'Oise	0	34	4	38
Total	11	236	130	377

Aide alimentaire en Île-de-France - Cartographie

Nombre d'établissements* rattachés à une personne morale de droit privé, habilitée au titre de l'aide alimentaire, par commune en Île-de-France



Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France

Service régional de l'information
statistique et économique (SRISE)

- 10 étab. ou plus
- 5 à 9 étab.
- 4 étab.
- 3 étab.
- 2 étab.
- 1 étab.

* siège social ou établissement de distribution ou de stockage

Sources :
DRIAAF Île-de-France (SRISE, SRAL)
BDCartho@IGN

La lutte contre le gaspillage alimentaire en IDF

□ élargir aux dons des excédents de la restauration collective

- *le gisement des dons (GMS, IAA, restauration) est énorme*
....et la capacité - la compétence des receveurs est très faible
 - surtout avec des denrées à DLC très réduite
 - et une mobilisation complexe des démunis pour une prise de repas quasi immédiate

□ Des expérimentations en cours en IDF

- *ouverture d'une cantine solidaire Rest'Auber à Aubervilliers avec récupération d'excédents issus de la restauration collective*
- *identification d'excédents de 3 cuisines AP-HP avec dons à des associations (analyse en cours)*
- *transformations d'excédents de viande donnés par 4 GMS Métro par un Traiteur pour le compte de la Banque alimentaire IDF*
- *une vingtaine d'entreprises de La Défense (celles du CAC 40) souhaitent identifier le gaspillage de leurs restaurations collectives (# 100 000 repas/j)*

D'autres expérimentations et études en IDF

- ❑ **Dons d'excédents de repas de cantines aux associations caritatives**
 - *lycées de Seine-Saint-Denis et Restos du Cœur (maraudes nocturnes)*
 - *élargissement à la majeure partie des restaurations sociales du 93*

- ❑ **Dons d'excédents de repas d'une cuisine centrale privée**
 - *Excellents Excédents, entreprise de l'ESS*
 - À Aubervilliers, Rest'Auber
 - À Saint-Denis, Cantines des possibles

- ❑ **Alimentation des personnes hébergées d'urgence**
 - *étude et expérimentation en cours avec DRIHL – Revivre IDF*

- ❑ **Analyse des "Intermédiaires" de l'aide alimentaire et de leur modèle économique** (Eqosphère, Phénix, Chainon manquant, Biocycle,...)
 - *étude menée par l'ANSA sur Paris 13ème*

❑ Les Artisans-Bouchers dans la lutte contre les pertes et gaspillages

▪ *Ardat'mv -Confédération de la Boucherie Charcuterie-Traiteurs (CFBCT)*

- productions de kits de communication antigaspillage
- en interne, à destination des employés
- pour les clients (conseils de cuisson, de conservation,...)

❑ Projet BACAME avec la Banque alimentaire Paris-IDF

▪ *Dons de colis de viande de l'enseigne METRO en limite de DLC*

- transformation chez un traiteur, La Table de Cana, atelier d'insertion
- remise en plats surgelés dans les colis des associations d'aide

➔ **arrêt de l'expérimentation car modèle économique non viable**

Analyses et Etudes encore en cours

- ❑ **Analyse de l'aide alimentaire sur 3 EPT de la Métropole par l'Agence nouvelle des solidarités actives –ANSA-**
 - *Offres de service dans le temps et dans l'espace*
 - *Qualité des réponses aux attentes*
 - *Intégration de la dimension Santé sur les territoires (CLS, Maisons de santé, Centres municipaux de santé,...)*

→ Analyser et mesurer les possibilités de **coordination** voire de **mutualisation** entre les associations d'aide alimentaire sur les territoires concernés.

- ❑ **Adaptation des Classes du goût au personnel d'encadrement de la Restauration collective et des Centres de loisirs**
 - *projet DRIAAF pour un déploiement national*
 - *déployée avec les enseignants et stoppée lors de la réforme des rythmes scolaires (formation impossible)*
 - *adaptation du cursus de formation au personnel des collectivités territoriales*
 - *diffusion via le CNFPT en 2019*

Merci de votre attention